

Saint-Denis, le 18 octobre 2011

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE Séance du 15 septembre 2011

Membres présents :

Mesdames:, Catherine FRUTEAU, Marie-Noëlle SIMON

Messieurs: Yves CROISSANT, Jean-François HOARAU, Jean-Marc RIZZO, Jean-Baptiste SEUBE

Membres représentés :

Madame Florence DUENAS et Monsieur Taha BANGUI par Madame Catherine FRUTEAU Monsieur Amaury DE LAVIGNE par Monsieur Jean-Baptiste SEUBE Monsieur Nicolas MOREAU par Monsieur Yves CROISSANT Madame Josette REFUTIN par Madame Marie-Noëlle SIMON

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen Droit Madame Martine MARIN, Responsable Administrative Madame Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Assesseur

Le guorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

Préalablement à l'étude de l'ordre du jour un point est fait sur les effectifs, notamment en L1 Administration Economique et Sociale sur le Site du Tampon. Le nombre très élevé des inscrits –650– rapporté à la capacité réduite de l'amphithéâtre 350 a amené le Doyen à solliciter un dédoublement des cours magistraux qui a été accordé par le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. La mise en œuvre de ce dédoublement ne se justifie apparemment plus car les absents sont déjà très nombreux et l'amphithéâtre loin d'être plein.

Ce sureffectif est l'une des conséquences de la fermeture des filières Lettres sur le Campus Sud et affecte à des niveaux différents l'ensemble des filières implantées au Tampon.

Le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire propose pour l'avenir de limiter les effectifs pour raisons de sécurité. Pour ce faire, trois critères peuvent être proposés et classés par ordre de priorité :

- l'origine géographique des étudiants ;
- la situation familiale;
- le choix de la première orientation dans le logiciel "A.P.B." (Admission Post-Bac).

Compte tenu du taux d'évaporation des étudiants, nous risquons de nous trouver au final avec très peu d'étudiants et donc des taux de réussite encore plus bas.

En retour le Doyen a proposé au Vice-président un dédoublement systématique d'un mois qui permettrait d'accueillir les étudiants dans de bonnes conditions sans mettre en péril l'avenir de nos formations.

Jean-François HOARAU:

Le C.A.D.E.G. accueille 66 étudiants dans le Sud et 75 dans le Nord et représente une possibilité intéressante pour une partie de cette population estudiantine qui disparaît très rapidement des amphis.

Yves CROISSANT est très fortement opposé au numerus clausus et souhaite un vote du Conseil de la Faculté sur ce point.

La motion suivante est mise au vote :

"Les membres du Conseil de Faculté votent à l'unanimité contre l'instauration de numerus clausus dans les filières relevant de la Faculté de Droit et d'Economie aussi bien sur le Campus du Moufia que sur le Campus du Tampon".

- Motion votée à l'unanimité -

1 - APPROBATION DUPROCES-VERBALDU 16 MAI 2011

Procès-verbal adopté à l'unanimité –

2 - COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE

2.1 - LE CERTIFICAT D'APTITUDE EN DROIT, ECONOMIE, GESTION (C.A.D.E.G.)

Le Doyen remercie Yves CROISSANT de son implication dans le montage et la mise en œuvre de ce projet.

Yves CROISSANT souhaite également associer à ces remerciements Thierry BRUGNON.

* Saint-Denis:

3 groupes pour un total de 75 inscrits. Mais l'expérience montre que 100 étudiants auraient pu être accueillis avec 4 groupes.

Le Tampon :

A ce jour l'effectif est de 65 pour 3 groupes. Mais il faut vraiment insister auprès des étudiants à plusieurs reprises pour les inciter à s'inscrire.

Les premiers retours des enseignants sont positifs. Les étudiants sont très motivés mais avec un niveau particulièrement faible et correspondent bien à la population visée par le projet.

2.2. – LE CERTIFICAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ACCES AU MONDE DE L'EMPLOI (C.E.S.A.M.E.)

Les étudiants participant au C.E.S.A.M.E. portent une appréciation mitigée sur le contenu de la formation.

Yves CROISSANT s'interroge sur le lien entre C2i, C.L.E.S. et C.E.S.A.M.E. La validation du C2i vaut-elle validation du C.E.S.A.M.E. ?

2.3. - CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS

Marie-Noëlle SIMON souhaiterait savoir si les dates de la campagne d'inscriptions 2012-2013 ont été modifiées lors de la réunion du groupe de travail du 14 septembre 2011.

Martine MARIN:

Pas de nouveau calendrier arrêté à ce jour mais de très nombreux problèmes ont été évoqués. Un point sera fait lors de la réunion de service.

3 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA FACULTE

Pascal PUIG propose aux membres du Conseil de la Faculté une modification des statuts visant à supprimer le Vice-décanat à la Pédagogie qui s'est avéré être une charge très lourde.

Yves CROISSANT est contre les modifications conjoncturelles des statuts et propose d'introduire une plus grande souplesse qui permettrait au Doyen de désigner les Vice-Doyens et Assesseurs sans tenir compte de la parité Droit Economie.

Jean-Baptiste SEUBE:

L'application de la parité Droit Economie a fait ses preuves et paraît être une bonne chose.

Anne-Françoise ZATTARA-GROS:

Il est envisageable de maintenir la parité pour les Vice-Doyens et de ne pas la mentionner pour les Assesseurs.

Le Doyen met aux voix :

La suppression du Vice-décanat à la Pédagogie et le maintien de la parité

- Votants	11
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	1

La modification des statuts

- Votants	11
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	1

⁻ Modification adoptée par vote favorable des deux-tiers des membres du Conseil de Faculté -

3.1. - RENOUVELLEMENT PARTIEL DE L'EQUIPE DECANALE

Cathy POMART, Yves CROISSANT et Thierry BRUGNON ont quitté l'équipe décanale.

Le Doyen informe les membres du Conseil de la nomination de David MARTEL, Maître de Conférences, comme Assesseur à la Pédagogie pour la filière Droit et propose comme Vice-Doyen Economie en charge de la Pédagogie pour la filière Economie-Administration Economique et Sociale, Jean-François HOARAU, Maître de Conférences.

- Votants	11
- Pour	10
- Contre	0
- Abstention	1

1/ / - 1

4 - PROJET DE M2 DROIT DU PATRIMOINE A AGADIR

Il s'agit d'étendre la convention déjà en place au M2 Droit du Patrimoine.

Le Doyen fait état de l'existence de problèmes de gestion dans le cadre du M2 Droit des Affaires, mais il s'agissait d'une année de mise en route et on peut raisonnablement espérer que les choses se normalisent.

Anne-Françoise ZATTARA-GROS:

Seul le parcours professionnel du M2 Patrimoine serait délocalisé sous réserve que les difficultés évoquées soient bien évidemment résolues.

⁻ Jean-François HOARAU est élu Vice-Doyen Economie à l'unanimité moins une abstention -

Yves CROISSANT:

Des moyens financiers sont-ils prévus dans la convention pour faire face au surcroît de travail demandé à l'Administration de la Faculté ?

En réponse le Doyen précise que pour tous les diplômes de ce type il est prévu un coût spécifique pour la gestion.

Martine MARIN indique que dans le cadre de la Décision Budgétaire Modificative, il a été prévu une certaine somme pour des achats de petites fournitures qui iront à la Division de la Scolarité et de la Vie Etudiante en dédommagement du surcroît de travail fourni par ces différents diplômes.

- Projet M2 Droit du Patrimoine Parcours Professionnel délocalisé au Maroc voté à l'unanimité -

5 - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES DU M2 DROIT PUBLIC MENTION "TERRITOIRES, RISQUES ET ACTION PUBLIQUE " 2011-2012

Quelques modifications de calendrier ont été faites.

La remise des mémoires est avancée à mi-juin ainsi que le choix du sujet en octobre.

Modalités de contrôle des connaissances du M2 TRAP votées à l'unanimité –

6 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 1 (D.B.M.) (Rapporteur : Martine MARIN)

Le Budget initial concernait une autorisation de dépenses d'un montant de 200 000 € à laquelle s'ajoutait 25 000 € au titre de la taxe d'apprentissage.

La D.B.M. présentée est la première et dernière de l'année, elle concerne l'intégration de recettes nouvelles, essentiellement des droits d'inscription, des changements entre la masse 10 –fonctionnement– et la masse 20 –équipement–.

Au titre des dépenses dans la perspective de la virtualisation des postes informatiques, la subvention dans le cadre de Réussir en Licence −16 000 €− étant insuffisante, nous avons prévu de participer −à hauteur de 18 000 €− et de permettre ainsi le financement des licences, des serveurs et 20 écrans pour un total de 34 000 €.

L'achat d'un tableau interactif est prévu mais en cas d'impossibilité le report de cette acquisition se fera en 2012.

Yves CROISSANT insiste sur la nécessité d'équiper au moins une salle avec un tableau interactif, outil riche de possibilités. Il s'agit d'une demande faite de longue date par Philippe TARDIF –qui pourrait former les collègues intéressés–.

Doyen:

En marge de la D.B.M., il convient d'évoquer les problèmes de la climatisation. La chaleur dans les salles informatiques est insupportable. Une réunion sur ce sujet a eu lieu avec les Responsables de la Direction du Patrimoine mais les possibilités financières ne permettent pas de financer le devis plancher qui est de 70 000 €. En effet, le projet se doit de respecter les normes écologiques et il est très onéreux.

Le même problème a été évoqué par le Doyen avec le Directeur des Services Financiers qui s'est dit être très sensibilisé sur ce point et prêt à étudier une possibilité de financement pour 2012.

La Décision Budgétaire Modificative 1 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés –

7 - CAMPAGNE D'EMPLOIS 2012

Le principe posé est l'impossibilité de créer des emplois nouveaux, les redéploiements sont donc obligatoires.

La Faculté de Droit et d'Economie a 10 emplois vacants dont le maintien ou le rehaussement est demandé.

Lors de la précédente campagne nous pouvions espérer récupérer des emplois de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, ce qui n'a pas été le cas.

Après consultation des Départements, une liste des emplois souhaités a été établie.

Jean-François HOARAU:

Le Département d'Economie avait demandé qu'un emploi de Maître de Conférences 05 soit fléché Tampon.

Doyen

Le fléchage peut être très contraignant aussi bien pour la Composante que pour l'enseignant nommé sur ce type d'emploi et de plus dans la perspective de la limitation des effectifs, il y a un risque de manque de pertinence. Le Directeur de Département n'était pas opposé au non fléchage de cet emploi.

En section 02 le Département a souhaité un Maître de Conférences en échange du rehaussement d'un emploi d'Allocataire Temporaire d'Enseignement et de Recherche. A terme, il y a le risque de voir complètement disparaître les supports d'Allocataires Temporaires d'Enseignement et de Recherche, ce qui sera très pénalisant pour les Doctorants.

Martine MARIN:

Le classement synthétique fait apparaître en premier une création de Technicien BAP J - Gestion de la Scolarité. En fait, il s'agit de récupérer un emploi de catégorie B vacant (mutation de Cédric GALIOT) qui a été transféré au PROFIL (Pôle Relations Extérieures, Orientation et Formation pour l'Insertion Professionnelle) à compter du 1^{er} septembre 2011 suite à une entente avec le Président.

Jean-Marc RIZZO:

Comme lors de la précédente campagne, Jean-Marc RIZZO est contre le classement proposé qui prend en compte les deux sections de Droit et non les deux filières Economie et Administration Economique et Sociale. Ce qui est très pénalisant pour ces deux dernières.

Yves CROISSANT:

Jean-Marc RIZZO a tout à fait raison et il partageait déjà ce point de vue lors de la campagne précédente, mais par solidarité avec l'équipe décanale il n'en avait pas fait état. De plus le classement prioritaire de l'emploi administratif est incompréhensif s'il n'est pas accompagné des explications de Martine MARIN.

La Composante a un besoin criant d'enseignants en Anglais, Mathématiques et Gestion. C'est la filière Administration Economique et Sociale qui fait le plus grand effort pour accueillir des étudiants supplémentaires en particulier sur le Site du Tampon.

Pour Yves CROISSANT le classement proposé est inadmissible.

Pascal PUIG:

Le classement se fait par section et c'est ainsi que le veut le Président. Dans cette optique on ne peut que regretter que la section 06 –Gestion– ne soit plus rattachée à la Faculté de Droit et d'Economie. Pour ce classement l'ordre de priorité ainsi que les rehaussements proposés par les Départements ont été repris mais tout est modifiable.

Yves CROISSANT:

Les résultats de la campagne emplois de 2011 ont été très défavorables pour la section Economie. Ce qui rend encore plus inadmissible le classement proposé. Aussi il souhaite que l'emploi de Professeur 05 soit classé seul en deuxième position.

Les déficits théoriques sont portés à la connaissance des membres du Conseil de la Faculté.

Jean-Marc RIZZO:

Certains cours non faits par les Economistes relèvent de la section 05 et devraient donc être rattachés à cette section.

A titre personnel, compte tenu des besoins, Yves CROISSANT choisirait de classer dans les premières demandes des emplois de PRAG d'Anglais et de Mathématiques.

Le Doyen fait la proposition suivante :

- 1-Technicien BAP J
- 2-PR Section 05
- PR section 01
 MCF section 02

Une contre proposition est faite par les Economistes et au final le classement ci-dessous est mis au vote :

- 1-Technicien BAP J
- 2-PR Section 05 par rehaussement MCF Section 05
- 3- MCF section 02 PR section 01 MCF section 05
- 4- Section 02 : MCF par rehaussement ATER Section 01 : MCF
- 5-Anglais: 1 PRAG
- 6-Mathématiques: 1 PRAG
- 7-Technicien BAP J: Gestion des Masters et formations professionnalisantes
 - Proposition votée à l'unanimité -

Yves CROISSANT souhaite que pour l'avenir des discussions préalables au Conseil de Faculté relatives aux campagnes d'emplois soient prévues.

Jean-Baptiste SEUBE souligne que le Conseil de Faculté a fait un geste fort en direction des Economistes dans le cadre de la campagne 2012.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

La Secrétaire de Séance,

Martine MARIN

Le Doyen de la Faculté,

Pr Pascal PUIG